



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 avril 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse France Bélisle.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Laurence Gillot, conseillère stratégique, Cabinet du conseiller désigné, Audrey Bureau et Daniel Feeny, attachés politiques et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Linda Brouillette, Mike Duggan, Edmond Leclerc, Marie-Ève Léger et Pamela Touchette-Giroux.

CE-2022-231

**SOUSSION 2021 SP 315 - RÉFECTION PARTIELLE DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU POSTE DE POMPAGE ANGERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. / Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, J8R 3Y6, pour la réfection partielle de la conduite de refoulement existante sur une longueur approximative de 3,5 kilomètres à partir du poste de pompage situé sur la rue Lasalle dans le secteur de Masson-Angers et la réfection des chaussées, accotements et surfaces pouvant être touchés par le présent projet, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 2 323 534,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 janvier 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Autoriser une dérogation au Règlement numéro 44-1-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme 6369472 Canada inc. / Équinoxe JMP de réaliser des travaux du 2 mai 2022 au 25 novembre 2022, hors des heures permises lorsque nécessaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14031-035-89403	2 121 696,74 \$	Enveloppe travaux correctifs aux réseaux et usines - 19-3056 - Poste de pompage Angers - Conduite
04-13493	101 045,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	100 792,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Adoptée

CE-2022-232

**SOUSSION 2020 SP 174 - CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LE CHEMIN D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANICK DES MARAIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Excavation GTS, 930, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3J3, pour le projet de construction d'un trottoir sur le chemin d'Aylmer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 517 754,85 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 février 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-070-89404	472 779,18 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier - 19-3085 - Trottoirs chemin d'Aylmer
04-13493	22 515,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	22 459,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Adoptée

CE-2022-233

**SOUSSION 2021 SP 436 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - COLLECTEUR MONDOUX, PHASE 11 - RUES SAINT-JEAN, GEORGES-DOR, BRÉBEUF ET FRANÇOIS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CITEK, s.e.n.c., 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études environnementales, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Réfection des services municipaux - Collecteur Mondoux, phase 11 » des rues Saint-Jean, Georges-Dor, Brébeuf et François, pour un montant total de 374 547,75 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 février 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CITEK, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Réfection des services municipaux – Collecteur Mondoux, phase 11 - rues Saint-Jean, Georges-Dor, Brébeuf et François »;
- autorise la firme CITEK, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets de « Réfection des services municipaux – Collecteur Mondoux, phase 11 - rues Saint-Jean, Georges-Dor, Brébeuf et François »;

- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-501-89405	342 012,01 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 20-3037 - Collecteur Mondoux - Phase 11 : PA
04-13493	16 288,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	16 247,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Adoptée

CE-2022-234

**PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - RÉFECTION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE DU BOULEVARD DU MONT-ROYAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2021-574 du 24 août 2021, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif 2021-2022 pour différents projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection de la piste multifonctionnelle, d'une longueur totale de 510 m, sur le boulevard du Mont-Royal, entre les rues Ernest-Gaboury et de la Côte-des-Neiges, est l'un des projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 116 506 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet de réfection de la piste multifonctionnelle du boulevard du Mont-Royal, entre les rues Ernest-Gaboury et de la Côte-des-Neiges;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard du Mont-Royal, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 172 506 \$ imputable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle du boulevard du Mont-Royal, entre les rues Ernest-Gaboury et de la Côte-des-Neiges, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle du boulevard du Mont-Royal, entre les rues Ernest-Gaboury et de la Côte-des-Neiges, ont été effectués pour un coût réel imputable de 172 506 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;

- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de réfection de la piste multifonctionnelle du boulevard du Mont-Royal, entre les rues Ernest-Gaboury et de la Côte-des-Neiges, au montant de 86 253 \$ imputable, soit 50 % des dépenses admissibles.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Adoptée

CE-2022-235

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2020 SP 141 - MARQUAGE SECONDAIRE DE CHAUSSÉE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-362	CE-2021-218	Lignco Sigma inc.	2020 SP 141 - Marquage secondaire de chaussée - Section 1 - Secteurs de Hull et Aylmer Scénario 2 - délai long (40 jours)	369 701,90 \$	11-06-2022 au 10-06-2023	Oui

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures désire se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des infrastructures à se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 14 mai 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31530-521 – Lignage de rues, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2023 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Adoptée

CE-2022-236

**SOUSSION 2021 SP 220A - FOURNITURE DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 9169-3440 Québec inc. - Gauvin Enviro Plus, 111, rue des PME, Saint-Gilles, Québec, G0S 2P0, pour la fourniture de conteneurs à chargement avant pour une période d'une année, pour un montant total approximatif de 211 519,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 février 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année. Si la Ville se prévaut de la période de la prolongation, après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-45520-645-89400	39 842,75 \$	Collecte sélective - Fournitures spécialisées
06-30837-004-89401	440,95 \$	Contenants - Collectes ordures-recyclage-compostage - Remplacement de pièces
06-30837-003-89402	152 861,80 \$	Contenants - Collectes ordures-recyclage-compostage - Bacs - Recyclage
04-13493	9 198,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 175,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-237

**SOUSSION 2021 SP 415 - NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Solution Dair - 7143516 Canada inc., 12, chemin Halverson, La Pêche, Québec, J0X 3K0, pour le nettoyage des conduits de ventilation, pour un montant total approximatif pour trois ans de 191 347,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 mars 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les tarifs seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris dans différents postes budgétaires de la Division entretien des édifices avec l'objet 532.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Adoptée

CE-2022-238

**ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT - SOUMISSION 2019 SP 387 - INSPECTION ET ANALYSE DE BORNES INCENDIE 2020-2021 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-175 du 18 mars 2020, octroyait un contrat à la firme Nordikeau inc. pour le service d'inspection et analyse de bornes d'incendie 2020-2021 pour un montant total approximatif de 181 603,01 \$ incluant les taxes, pour une période de deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs problématiques sont survenues dans la gestion contractuelle, et ce, sans améliorations de la part de la firme après plusieurs interventions;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-89 du 10 février 2022, résiliait le contrat avec la firme Nordikeau inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de soumissions publiques prévoyaient que la Ville effectuerait une évaluation de rendement continue durant l'exécution des contrats avec rétroaction au fournisseur, le tout selon les dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à une évaluation de rendement insatisfaisant de la firme Nordikeau inc. visant à refuser toute soumission reçue de cette firme pour une période de deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation de rendement a été transmise à la firme Nordikeau inc. le 10 février 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu des commentaires suite à l'évaluation de rendement insatisfaisant via le cabinet d'avocat Dunton Raiville;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les commentaires reçus, le Service des travaux publics recommande de donner suite à l'évaluation de rendement insatisfaisant et d'inscrire la firme Nordikeau inc. à la liste des fournisseurs ayant eu une évaluation de rendement insatisfaisant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine l'évaluation de rendement insatisfaisant de la firme Nordikeau inc. pour l'inspection et l'analyse de bornes incendie 2020-2021 et autorise la Division de l'approvisionnement à inscrire ce fournisseur sur la liste des entrepreneurs ou des fournisseurs ayant eu une évaluation de rendement insatisfaisant, et ce, pour une période de deux ans.

Adoptée

CE-2022-239

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS - 2017 SP 293 - SERVICE DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION DES TOURS D'EAU ET 2019 SP 234 - SERVICE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION DE CARBURANT ET RÉSERVOIRS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-198		Alpha Combustion	Appel d'offres 2017 SP 293 - Service de nettoyage et de réparation des tours d'eau	247 563,06 \$	Du 13 avril 2022 au 12 avril 2023	Non
CE-2020-103		Service Construction Mobile Ltée	Appel d'offres 2019 SP 234 - Service de réparation et d'entretien des systèmes de distribution de carburant et réservoirs	199 074,71 \$	Du 19 février 2022 au 8 février 2024	Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont toujours prévues aux contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire se prévaloir des périodes optionnelles prévues aux contrats :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir des périodes optionnelles prévues aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

**2017 SP 293**

**POSTE**

**DESCRIPTION**

02-71263-532	Aréna Jean-Paul Sabourin – Entretien des édifices
02-71262-532	Aréna Cholette – Entretien des édifices
02-71260-532	Centre Robert-Guertin – Entretien des édifices
02-71334-532	Centre Sportif – Entretien des édifices
02-21930-532	Gatineau-Sécurité publique – Entretien des édifices
02-71265-532	Aréna Stade-Pierre-Lafontaine – Entretien des édifices
02-71264-532	Aréna Baribeau – Entretien des édifices
02-71267-532	Aréna Campeau – Entretien des édifices
02-71268-532	Centre sportif R. Rochon – Entretien des édifices

**2019 SP 234**

Divers sites et édifices  
Objet 532, 541 et 542

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2023 et 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Adoptée

CE-2022-240

**CONTRAT GRÉ À GRÉ - 2022 SP 163 - LOGICIEL DE REQUÊTES CITOYENNES POUR LE 311 - CENTRE D'APPELS NON URGENTS ET SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien, support et la mise à jour du logiciel de gestion de requêtes citoyennes pour le 311 vient à échéance le 31 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat d'entretien de support et de mise à jour pour le logiciel de gestion de requêtes citoyennes pour le 311, et que la compagnie Gestisoft est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Gestisoft, 87, rue Prince, bureau 410, Montréal, Québec, H3C 2M7, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support, incluant une banque d'heures et la possibilité d'acquérir de nouvelles licences pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2027 pour un montant approximatif de 507 717,04 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents de proposition.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13810-555-89406	92 722,67 \$	Centre d'appels non urgents - Entretien des logiciels
04-13493	4 415,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 404,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des subventions de budget de soutien des membres du conseil - Janvier et février 2022

CE-2022-241

**AFFECTATION TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS POUR LE CENTRE DE SERVICES DE HULL POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;



**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de coordonnateur de projets – Centre de Services de Hull pour une période de 24 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire d'un employé à un surcroît de travail à titre de coordonnateur de projets pour le centre de services de Hull pour une période de 24 mois.

Le salaire de l'employé sera celui de la classe 3 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-999 – Centre de services de Hull.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Adoptée

**CE-2022-242**

**MISE EN APPLICATION DE LA DÉCISION ARBITRALE DU GRIEF BLC-2017-039**

**CONSIDÉRANT QUE** le grief BLC-2017-039 a été déposé par le Syndicat des cols blancs pour contester le refus de l'employeur d'accorder aux salariés permanents en remplacement, ayant atteint le maximum de l'échelle salariale de leur poste d'origine, l'augmentation d'échelon annuel dans la classe d'affectation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arbitre de grief M<sup>e</sup> Maureen Flynn a accueilli le grief collectif BLC-2017-039 et a déclaré que l'employeur avait contrevenu à la convention collective :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la mise en application de la décision arbitrale rendue dans le cadre du grief BLC-2017-039.

Adoptée

**CE-2022-243**

**PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE DE MONSIEUR LUC YOUNG À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CHEF D'UNITÉ - SUPPORT AUX USAGERS, DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 63 266,43 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de chef d'unité – Support aux usagers, du Service de l'informatique jusqu'au 31 décembre 2022 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de ce surcroît de travail temporaire à titre de chef d'unité – Support aux usagers, du Service de l'informatique jusqu'au 31 décembre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Adoptée

**CE-2022-244**      **RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 107594**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 107594 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 18 juillet 2005 en tant qu'employé col bleu au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 107594 est absent de façon continue depuis le 23 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 107594 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 11 août 2021, le médecin traitant reconnaît une invalidité totale et permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 janvier 2022, le régime des rentes du Québec déclare l'employé 107594 inapte à tout emploi rémunérateur, et ce, depuis août 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe aucune forme d'accommodement possible, la Ville de Gatineau doit mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 107594 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 107594.

Adoptée

**CE-2022-245**      **SUSPENSION SANS SOLDE DE TROIS MOIS - EMPLOYÉ NUMÉRO 109596**

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement entérinent ces dites conclusions :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de trois mois à l'employé numéro 109596.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif